

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 18 mars 2025

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 64

Aujourd'hui, le dix-huit du mois de mars de l'An Deux Mil Vingt-cinq à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des fêtes de Blaignan-Prignac sur convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice, envoyée le 12 mars 2025. La séance est présidée par le 1^{er} Vice-Président délégué, F. LAPORTE, pour le Président et par délégation, le Président étant empêché au moment de la séance (malade).

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – J. NICAISE – CL. ROUX – Y. BARREAU – V. CHAMBAUD – B. LOMBRIL – F. LAPORTE – JL. BRETON -

CdC MEDOC ESTUAIRE : M. FONMARTY – C. COLMONT-DIGNEAU -

CdC LA MEDULLIENNE : P. DEDIEU-BENOIT - D. CHAUSSONNET – S. BRANA – JJ. MAURIN – M. ROBERT – P. MOREL – W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD - D. HOAREAU – H. DURAND – D. CHAUTARD -

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ÎLE : E. TAMISIER – A. PIERRARD – G. ST OMER – S. POINEAU - P. GRYNFELT – JC. PREVOSTEAU -

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : V. LENOIR -

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : S. LE BOT -

BORDEAUX METROPOLE :

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX -

EYSINES :

LE TAILLAN MEDOC :

PAREMPUYRE : N. GUILBAULT

ST AUBIN DU MEDOC : P. CLINQUART

ST MEDARD EN JALLES : C. MARENZONI

Pouvoir (15) :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - JB. BARBIER pouvoir à C. COLMONT-DIGNEAU (1) | - F. AURIER pouvoir à M. FONMARTY (1) |
| - I. HUGON à L. MONTILLAUD (1) | - G. LARRUE à JJ. MAURIN (1) |
| - S. TOURNERIE à P. CLINQUART (1) | - P. GOT à V. LENOIR (1) |
| - C. LAGARDE à W. BATAILLEY (1) | - L. PEYRONDET à Y. BARREAU (1) |
| - A. COSTE à V. CHAMBAUD (1) | - M. POUHEY à A. PIERRARD (1) |
| - D. LAJUGIE à G. ST OMER (1) | - D. TURON à JC. PREVOSTEAU (1) |
| - S. RAYNAUD à E. TAMISIER (1) | - G. CUYPERS à F. LAPORTE (1) |
| - E. ARRIGONI à S. BRANA (1) | |

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice :

Présents :

Suffrages exprimés :

Pour :

Contre :

Abstention :

AFFAIRE n°18/03/2025 - 05

Demande de subvention à l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour les échappées éducatives 2025

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts du syndicat mixte ;

VU la délibération du Comité Syndical du 13 octobre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Bureau ;

Considérant que l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au territoire sont l'une des cinq missions des Pnr (cf. art. R 333-1 du Code de l'Environnement), qui s'appuient sur leurs partenaires afin de construire collectivement et mettre en œuvre des programmes d'actions ;

Considérant qu'au-delà du programme des Zones Humides au fil des saisons financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Parc conduit un important programme d'éducation à l'environnement et au développement durable du territoire orienté notamment sur les publics scolaires avec les Échappées Éducatives 2025 ;

Considérant que cette action, qui s'inscrit dans le programme d'actions et de sensibilisation conduit par le Parc à l'échelle du territoire (cf. mesure 1.2.4 de la Charte) entre dans le champ d'intervention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et peut bénéficier de son concours financier ;

Considérant que la dépense prévisionnelle éligible aux subventions de l'Agence de l'eau est estimée à 21 200 € TTC, avec un taux de financement prévisionnel de 50%, sous réserve de mise à jour des taux de subvention ;

Considérant qu'il convient donc de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au plus fort taux possible pour financer les Échappées éducatives 2025 ;

Projet	Descriptif	Montant prévisionnel sur la base d'un taux de 50%
Échappées éducatives 2025	Cycles découverte (animations et transports), bulles de découverte	21 200€

Soit une subvention d'un montant prévisionnel de 10 600 € ;

Il est proposé au Conseil syndical de décider :

- **D'autoriser le Président au son représentant à solliciter le soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour le financement des Echappées éducatives 2025, au taux le plus élevé possible ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer toute convention de financement avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et plus généralement tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

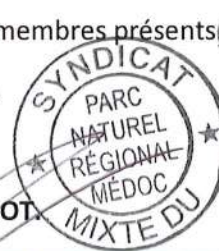
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter le soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour le financement des Echappées éducatives 2025, au taux le plus élevé possible ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toute convention de financement avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et plus généralement tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

*Le Vice-Président,
F. Laporte*

Le Président,

Henri SABAROT



*Pour le Président,
per par délégation,*

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 18 mars 2025

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 64

Aujourd'hui, le dix-huit du mois de mars de l'An Deux Mil Vingt-cinq à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des fêtes de Blaignan-Prignac sur convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice, envoyée le 12 mars 2025. La séance est présidée par le 1^{er} Vice-Président délégué, F. LAPORTE, pour le Président et par délégation, le Président étant empêché au moment de la séance (malade).

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – J. NICAISE – CL. ROUX – Y. BARREAU – V. CHAMBAUD – B. LOMBRIL – F. LAPORTE – JL. BRETON -

CdC MEDOC ESTUAIRE : M. FONMARTY – C. COLMONT-DIGNEAU -

CdC LA MEDULLIENNE : P. DEDIEU-BENOIT - D. CHAUSSONNET – S. BRANA – JJ. MAURIN – M. ROBERT – P. MOREL – W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD - D. HOAREAU – H. DURAND – D. CHAUTARD -

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ÎLE : E. TAMISIER – A. PIERRARD – G. ST OMER – S. POINEAU - P. GRYNFELT – JC. PREVOSTEAU -

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : V. LENOIR -

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : S. LE BOT -

BORDEAUX METROPOLE :

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX -

EYSINES :

LE TAILLAN MEDOC :

PAREMPUYRE : N. GUILBAULT

ST AUBIN DU MEDOC : P. CLINQUART

ST MEDARD EN JALLES : C. MARENZONI

Pouvoir (15) :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - JB. BARBIER pouvoir à C. COLMONT-DIGNEAU (1) | - F. AURIER pouvoir à M. FONMARTY (1) |
| - I. HUGON à L. MONTILLAUD (1) | - G. LARRUE à JJ. MAURIN (1) |
| - S. TOURNERIE à P. CLINQUART (1) | - P. GOT à V. LENOIR (1) |
| - C. LAGARDE à W. BATAILLEY (1) | - L. PEYRONDET à Y. BARREAU (1) |
| - A. COSTE à V. CHAMBAUD (1) | - M. POUHEY à A. PIERRARD (1) |
| - D. LAJUGIE à G. ST OMER (1) | - D. TURON à JC. PREVOSTEAU (1) |
| - S. RAYNAUD à E. TAMISIER (1) | - G. CUYPERS à F. LAPORTE (1) |
| - E. ARRIGONI à S. BRANA (1) | |

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice :	64
Présents :	46
Suffrages exprimés :	56,35
Pour :	56,35
Contre :	0
Abstention :	0

AFFAIRE n°18/03/2025 - 03

Affectation des résultats 2024

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que suite au vote du compte administratif 2024, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat du dernier exercice ;

Considérant les résultats du compte administratif 2024 à la clôture ;

Exercice 2024 - Résultat de clôture et proposition d'affectation		
Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
	Résultat de l'exercice :	649 169,89
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	837 948,89
	Part affectée à l'investissement (1068 n-1) :	,00
	<i>Résultat de clôture à affecter :</i>	1 487 118,78
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
	Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	1 234 072,31
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	613 599,06
	<i>Résultat comptable cumulé :</i>	1 847 671,37
	Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	10 999,60
	Recettes d'investissement restant à réaliser :	10 113,00
	<i>Solde des restes à réaliser :</i>	-886,60
	<i>Besoin (-) ou Excédent (+) réel de financement</i>	1 846 784,77
Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
	Résultat excédentaire	
	En excédent reporté à la section de fonctionnement	1 487 118,78
	TOTAL :	1 487 118,78

Considérant le solde d'exécution positif en section d'investissement et l'absence de besoin de financement ;

Considérant le souhait d'affecter le résultat net excédentaire au financement de la section de fonctionnement ;

Il est donc proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de fonctionnement du dernier exercice du syndicat mixte selon le tableau suivant :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution	R 001 solde d'exécution
	1 487 118,78		1 847 671,37
			R 1068 excédent de
			,00

Après en avoir délibéré, le comité syndical valide :

- L'affectation du résultat de fonctionnement du dernier exercice du syndicat mixte selon le tableau suivant :

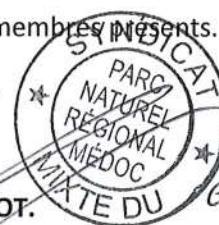
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution	R 001 solde d'exécution
	1 487 118,78		1 847 671,37
			R 1068 excédent de
			,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Vice-Président,
François LABRET

Le Président,

Henri SABAROT.



Pour le Président,
et par délégation,

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 18 mars 2025

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 64

Aujourd'hui, le dix-huit du mois de mars de l'An Deux Mil Vingt-cinq à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des fêtes de Blaignan-Prignac sur convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice, envoyée le 12 mars 2025. La séance est présidée par le 1^{er} Vice-Président délégué, F. LAPORTE, pour le Président et par délégation, le Président étant empêché au moment de la séance (malade).

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – J. NICAISE - CL. ROUX - Y. BARREAU – V. CHAMBAUD – B. LOMBRIL - F. LAPORTE – JL. BRETON -

CdC MEDOC ESTUAIRE : M. FONMARTY – C. COLMONT-DIGNEAU -

CdC LA MEDULLIENNE : P. DEDIEU-BENOIT - D. CHAUSSONNET – S. BRANA – JJ. MAURIN – M. ROBERT – P. MOREL – W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD - D. HOAREAU – H. DURAND – D. CHAUTARD -

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ÎLE : E. TAMISIER – A. PIERRARD – G. ST OMER – S. POINEAU - P. GRYNFELT – JC. PREVOSTEAU -

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : V. LENOIR -

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : S. LE BOT -

BORDEAUX METROPOLE :

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX -

EYSINES :

LE TAILLAN MEDOC :

PAREMPUYRE : N. GUILBAULT

ST AUBIN DU MEDOC : P. CLINQUART

ST MEDARD EN JALLES : C. MARENZONI

Pouvoir (15) :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - JB. BARBIER pouvoir à C. COLMONT-DIGNEAU (1) | - F. AURIER pouvoir à M. FONMARTY (1) |
| - I. HUGON à L. MONTILLAUD (1) | - G. LARRUE à JJ. MAURIN (1) |
| - S. TOURNERIE à P. CLINQUART (1) | - P. GOT à V. LENOIR (1) |
| - C. LAGARDE à W. BATAILLEY (1) | - L. PEYRONDET à Y. BARREAU (1) |
| - A. COSTE à V. CHAMBAUD (1) | - M. POUHEY à A. PIERRARD (1) |
| - D. LAJUGIÉ à G. ST OMER (1) | - D. TURON à JC. PREVOSTEAU (1) |
| - S. RAYNAUD à E. TAMISIER (1) | - G. CUYPERS à F. LAPORTE (1) |
| - E. ARRIGONI à S. BRANA (1) | |

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice : 64
 Présents : 46
 Suffrages exprimés : 56,35
 Pour : 56,35
 Contre : 0
 Abstention : 0

AFFAIRE n°18/03/2025 - 04

Adoption du Budget Primitif 2025

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
VU le rapport d'orientation budgétaire examiné et débattu lors de la séance du Comité Syndical du 25 février 2025 ;

Après avoir donné lecture du projet du Budget Principal pour l'exercice 2025, chapitre par chapitre, selon une présentation par nature, le Président précise que ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses selon le détail suivant :

- Section Fonctionnement**

Budget Principal 3 056 080,01 €

- Section Investissement**

Budget Principal 5 816 657,97 €

Dont Opérations sous mandat (LIFE) : 253 665,60 €

➤ FONCTIONNEMENT

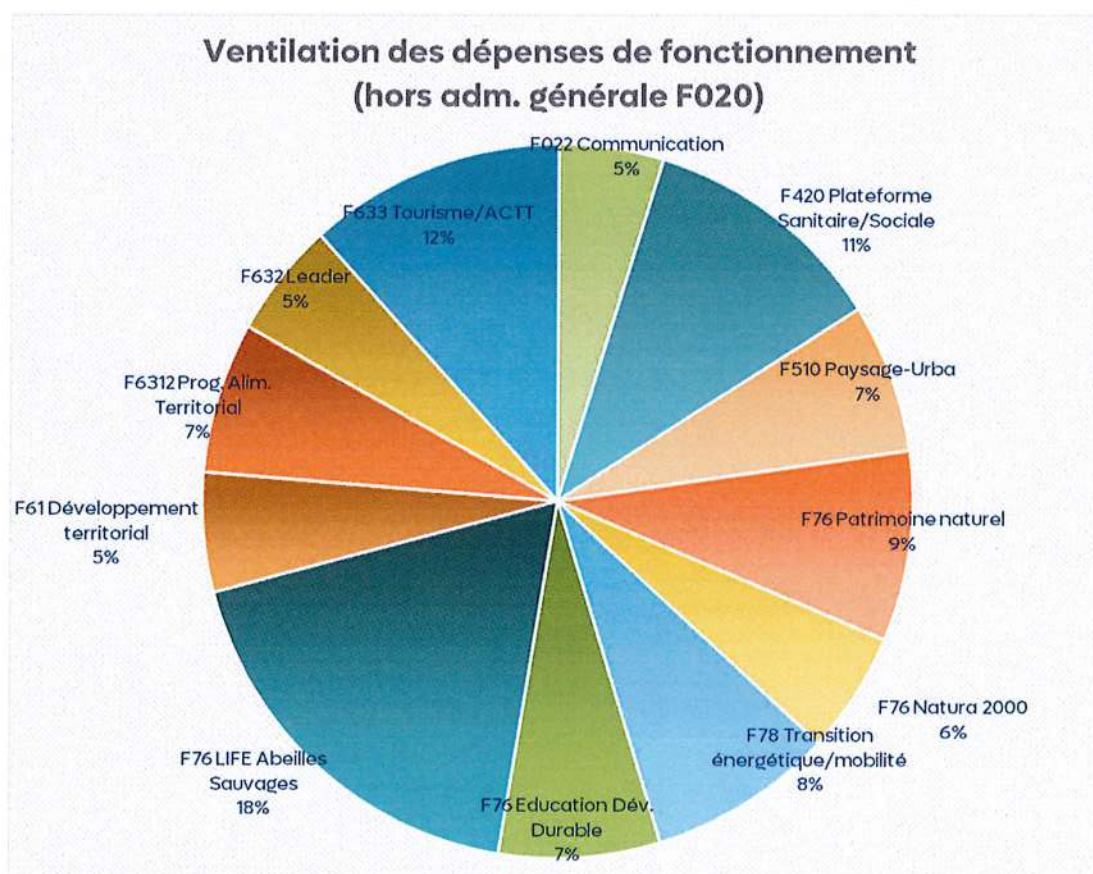
BP2025- FONCTIONNEMENT - REPARTITION PAR CHAPITRES							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Intitulé	2024	2025	Chapitre	Intitulé	2024	2025
11	Charges à caractère général (incluant les actions)	588 876,27 €	329 980,94 €	R 002	Résultat de fonctionnement reporté ¹	837 948,89 €	1 487 118,78 €
012	Charges de personnels (Augmentation 2024 liée aux emplois temporaires, avec co-financements associés)	1 008 271,45 €	1 003 250,06 €	012	Remboursement sur charges de personnels	12 324,40 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	124 795,84 €	113 388,39 €	74	Cotisation Région	399 000,00 €	399 000,00 €
66	Charges financières	0,00 €	120 000,00 €		Autres Subventions Région (programme d'actions...)	201 343,90 €	134 192,10 €
67	Charges spécifiques - Annulation de titres sur exercices antérieurs	171 696,19 €	54 065,91 €		Cotisation Département	190 800,00 €	190 800,00 €
041	Dotations aux amortissements et provisions	53 440,77 €	51 009,81 €		Autres Subventions Département (programme d'actions...)	106 226,53 €	1 410,00 €
					Cotisation Communautés de communes	424 973,00 €	424 973,00 €
023	Virements à la section d'investissement	681 212,90 €	1 384 384,90 €		Dotations et participations Cotisation Bordeaux Métropole	45 600,00 €	45 600,00 €
					Dotations et participations Etat	189 181,00 €	180 340,33 €
					Dotations et participations Cotisations Communes et Villes-Portes	41 926,00 €	41 926,00 €
					Dotations et participations Europe	91 118,21 €	130 469,80 €
				75	Dotations et participations Autres (AEAG, Contributions diverses)	87 851,48 €	20 250,00 €
				77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
TOTAL		2 628 293,42 €	3 056 080,01 €		TOTAL	2 628 293,41 €	3 056 080,01 €

➤ INVESTISSEMENT

BP 2025 -INVESTISSEMENT - REPARTITION DES DEPENSES PAR CHAPITRES					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	2025	Chapitre	Intitulé	2025
			01	Solde d'investissement reporté	1 847 671,37 €
041	Opérations patrimoniales (Avances versées sur marchés de travaux)	606 716,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 384 384,90 €
16	Emprunts et dettes assimilées (Capital à rembourser)	20 000,00 €	041	Opérations patrimoniales (remboursement des avances versées sur marchés de travaux)	606 716,00 €
20	Immobilisations incorporelles (Frais d'études pour le projet de Maison du Parc)	243 320,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserve	7 225,37 €
204	Subventions d'investissement versées (Autofinancement du Parc sur les dépenses pour le compte de tiers dans le cadre du programme LIFE)	9 269,00 €	13	Subventions d'investissement (Subvention AEAG Sentier du Liron)	12 237,00 €
21	Immobilisations corporelles (Matériels divers, Jardin favorable aux pollinisateurs sur le site de la Maison du Parc)	41 576,00 €			
23	Immobilisations en cours (Travaux du projet de Maison du Parc)	4 631 111,77 €	28	Amortissement	51 009,81 €
			16	Emprunts et dettes assimilées	1 643 634,92 €
4581	Opérations sous mandat (LIFE)	253 665,60 €	4582	Opérations sous mandat (LIFE)	253 665,60 €
TOTAL		5 805 658,37 €	TOTAL		5 806 544,97 €
Restes à réaliser		10 999,60 €		Restes réaliser	10 113,00 €
TOTAL + RAR		5 816 657,97 €		TOTAL + RAR	5 816 657,97 €

➤ REPARTITION PAR FONCTIONS

BP 2025 - FONCTIONNEMENT - REPARTITION DES DEPENSES PAR FONCTIONS			
DEPENSES		RECETTES	
F020-020 Fonctions Gales PNR	2 033 188,13 €	F020-020 Fonctions Gales PNR	2 747 417,78 €
F021 Comité Syndical	41 750,00 €	F021 Comité Syndical	0,00 €
F021 Conseil de développement	800,00 €	F021 Conseil de développement	0,00 €
F021 Conseil Scient. Prosp.	0,00 €	F021 Conseil Scient. Prosp.	0,00 €
F021 Commissions	0,00 €	F021 Commissions	0,00 €
F022 Communication	46 871,20 €	F022 Communication	0,00 €
F023 Fêtes et cérémonies	0,00 €	F023 Fêtes et cérémonies	0,00 €
F311 Actions Culturelles	0,00 €	F311 Actions Culturelles	0,00 €
F420 Plateforme Sanitaire/Sociale	109 572,11 €	F420 Plateforme Sanitaire/Sociale	12 750,00 €
F510 Paysage-Urba	66 442,78 €	F510 Paysage-Urba	0,00 €
F76 Patrimoine naturel	84 448,65 €	F76 Patrimoine naturel	10 000,00 €
F76 Natura 2000	53 745,23 €	F76 Natura 2000	44 260,80 €
F78 Transition énergétique/mobilité	82 170,10 €	F78 Transition énergétique/mobilité	30 012,33 €
F76 Education Dév. Durable	72 537,12 €	F76 Education Dév. Durable	57 250,00 €
F76 LIFE Abeilles Sauvages	178 981,56 €	F76 LIFE Abeilles Sauvages	15 486,00 €
F61 Développement territorial	53 108,70 €	F61 Développement territorial	11 676,00 €
F6312 Prog. Alim. Territorial	66 944,70 €	F6312 Prog. Alim. Territorial	31 358,00 €
F632 Leader	51 144,70 €	F632 Leader	46 820,00 €
F633 Tourisme/ACTT	114 375,03 €	F633 Tourisme/ACTT	49 049,10 €
TOTAL	3 056 080,01 €	TOTAL	3 056 080,01 €



Il est donc proposé au Comité Syndical :

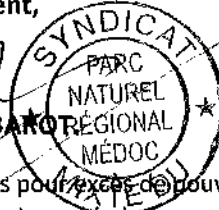
- D'approuver le budget primitif 2025 du syndicat mixte présenté en nature au niveau du chapitre, en fonctionnement et en investissement, pour un montant de 3 056 080,01 € en section de fonctionnement et 5 816 657,97 € en section d'Investissement incluant les restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le comité syndical valide :

- Le budget primitif 2025 du syndicat mixte présenté en nature au niveau du chapitre, en fonctionnement et en investissement, pour un montant de 3 056 080,01 € en section de fonctionnement et 5 816 657,97 € en section d'Investissement incluant les restes à réaliser.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre et à l'exécution de de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

*Le Vice-président,
J. Laporte*
*Le Président,
Henri SABAROT*
*Le Secrétaire,
J. de la Joliette*



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 18 mars 2025

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 64

Aujourd'hui, le dix-huit du mois de mars de l'An Deux Mil Vingt-cinq à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des fêtes de Blaignan-Prignac sur convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice, envoyée le 12 mars 2025. La séance est présidée par le 1^{er} Vice-Président délégué, F. LAPORTE, pour le Président et par délégation, le Président étant empêché au moment de la séance (malade).

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – J. NICAISE - CL. ROUX - Y. BARREAU – V. CHAMBAUD – B. LOMBRIL - F. LAPORTE – JL. BRETON -

CdC MEDOC ESTUAIRE : M. FONMARTY – C. COLMONT-DIGNEAU -

CdC LA MEDULLIENNE : P. DEDIEU-BENOIT - D. CHAUSSONNET – S. BRANA – JJ. MAURIN – M. ROBERT – P. MOREL – W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD - D. HOAREAU – H. DURAND – D. CHAUTARD -

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ÎLE : E. TAMISIER – A. PIERRARD – G. ST OMER – S. POINEAU - P. GRYNFELT – JC. PREVOSTEAU -

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : V. LENOIR -

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : S. LE BOT -

BORDEAUX METROPOLE :

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX -

EYSINES :

LE TAILLAN MEDOC :

PAREMPUYRE : N. GUILBAULT

ST AUBIN DU MEDOC : P. CLINQUART

ST MEDARD EN JALLES : C. MARENZONI

Pouvoir (15) :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - JB. BARBIER pouvoir à C. COLMONT-DIGNEAU (1) | - F. AURIER pouvoir à M. FONMARTY (1) |
| - I. HUGON à L. MONTILLAUD (1) | - G. LARRUE à JJ. MAURIN (1) |
| - S. TOURNERIE à P. CLINQUART (1) | - P. GOT à V. LENOIR (1) |
| - C. LAGARDE à W. BATAILLEY (1) | - L. PEYRONDET à Y. BARREAU (1) |
| - A. COSTE à V. CHAMBAUD (1) | - M. POUEY à A. PIERRARD (1) |
| - D. LAJUGIE à G. ST OMER (1) | - D. TURON à JC. PREVOSTEAU (1) |
| - S. RAYNAUD à E. TAMISIER (1) | - G. CUYPERS à F. LAPORTE (1) |
| - E. ARRIGONI à S. BRANA (1) | |

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice : 54

Présents : 46

Suffrages exprimés : 55, 31

Pour : 55, 31

Contre :

Abstention : 0

AFFAIRE n°18/03/2025 - 02

Approbation du compte administratif 2024

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Réuni sous la Présidence du Doyen d'âge, le comité syndical examine le compte administratif de l'exercice 2024 du syndicat mixte du Parc naturel régional Médoc dressé par l'ordonnateur du Syndicat, son Président Henri SABAROT, après que celui-ci ait quitté la séance,

Exercice 2024 - Compte administratif - Présentation par chapitres (arrêté au 14/03/2025)

DEPENSES

Fonctionnement

		Budgétisé	Réalisé	Disponible	% Réalisé
011	Charges à caractère général	570 596,26 €	416 547,24 €	154 049,02 €	73,00%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 024 471,45 €	1 002 064,64 €	22 406,81 €	97,81%
023	Virement à la section d'investissement	681 212,90 €	- €	681 212,90 €	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 440,77 €	48 699,95 €	4 740,82 €	91,13%
65	Autres charges de gestion courante	120 875,84 €	120 024,44 €	851,40 €	99,30%
66	Charges financières	6 000,00 €	- €	6 000,00 €	-
67	Charges spécifiques	171 696,19 €	- €	171 696,19 €	0,00%
TOTAUX		2 628 293,41 €	1 587 336,27 €	1 040 957,14 €	60,39%

Investissement

		Budgétisé	Réalisé	Disponible	% Réalisé
001	Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
041	Opérations patrimoniales	26 861,71 €	0,00 €	26 861,71 €	0,00%
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
20	Immobilisations incorporelles	310 073,89 €	178 896,18 €	131 177,71 €	57,69%
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
21	Immobilisations corporelles	38 500,52 €	37 045,58 €	1 454,94 €	96,22%
23	Immobilisations en cours	2 921 146,00 €	480 042,85 €	2 441 103,15 €	16,43%
45810X	Opérations sous mandat	291 395,60 €	146 538,42 €	144 857,18 €	50,29%
TOTAUX		3 587 977,72 €	842 523,03 €	2 745 454,69 €	23,48%

RECETTES					
Fonctionnement					
		Budgété	Réalisé	Disponible	% Réalisé
013	Atténuation de charges	12 324,40 €	16 856,86 €	-4 532,46 €	136,78%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
70	Produits sdes services, du domaine et vente directe	0,00 €	274,50 €	-274,50 €	-
74	Dotations, subventions et participations	1 778 020,12 €	1 781 367,24 €	-3 347,12 €	100,19%
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	438 007,56 €	-438 007,56 €	-
TOTAL AVANT REPRISE DES RESULTATS		1 790 344,52 €	2 236 506,16 €	-446 161,64 €	124,92%
002	Résultat de fonctionnement reporté	837 948,89 €	837 948,89 €	0,00 €	100,00%
TOTAL GLOBAL		2 628 293,41 €	3 074 455,05 €	-446 161,64 €	116,98%
Investissement					
		Budgété	Réalisé	Disponible	% Réalisé
021	Virement de la section de Fonctionnement	681 212,90 €	0,00 €	681 212,90 €	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 440,77 €	48 699,95 €	4 740,82 €	91,13%
041	Opérations patrimoniales	26 861,70 €	0,00 €	26 861,70 €	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 895,38 €	7 895,39 €	-0,01 €	0,00%
13	Subventions d'investissement	140 434,00 €	220 000,00 €	-79 566,00 €	156,66%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	0,00 €	100,00%
45820X	Opérations sous mandat	264 533,90 €	0,00 €	264 533,90 €	0,00%
TOTAL AVANT REPRISE DES RESULTATS		2 974 378,65 €	2 076 595,34 €	897 783,31 €	69,82%
01	Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	613 599,06 €	613 599,06 €	0,00 €	100,00%
TOTAL GLOBAL		3 587 977,71 €	2 690 194,40 €	897 783,31 €	74,98%

Il est donc proposé au Comité syndical de :

1°) Donner acte à l'ordonnateur du syndicat mixte Pnr Médoc de la présentation faite du compte administratif 2024 du syndicat ;

2°) Constater les identités de valeurs de ce document avec les indications du compte de gestion 2024 :

- au report à nouveau ;
- au résultat d'exploitation de l'exercice ;
- au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie ;
- aux débits et aux crédits à titre budgétaire ;

3°) Constater les restes à réaliser :

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	10 999,60
Recettes d'investissement restant à réaliser :	10 113,00
Solde	- 886,60

4°) Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Exercice 2024 - Réalisation budgétaire			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 587 977,72 €	2 628 293,41 €	6 216 271,13 €
Recettes nettes	2 076 595,34 €	2 236 506,16 €	4 313 101,50 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales €	3 587 977,72 €	2 628 293,41 €	6 216 271,13 €
Dépenses nettes	842 523,03 €	1 587 336,27 €	2 429 859,30 €
RESULTATS BUDGETAIRES			
Excédent	1 234 072,31 €	649 169,89 €	1 883 242,20 €
Déficit			

5°) Approuver le compte administratif du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

1°) Donner acte à l'ordonnateur du syndicat mixte Pnr Médoc de la présentation faite du compte administratif 2024 du syndicat ;

2°) Constater les identités de valeurs de ce document avec les indications du compte de gestion 2024 :

- au report à nouveau ;
- au résultat d'exploitation de l'exercice ;
- au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie ;
- aux débits et aux crédits à titre budgétaire ;

3°) Constater les restes à réaliser :

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	10 999,60
Recettes d'investissement restant à réaliser :	10 113,00
Solde	- 886,60

4°) Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Exercice 2024 - Réalisation budgétaire			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 587 977,72 €	2 628 293,41 €	6 216 271,13 €
Recettes nettes	2 076 595,34 €	2 236 506,16 €	4 313 101,50 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales €	3 587 977,72 €	2 628 293,41 €	6 216 271,13 €
Dépenses nettes	842 523,03 €	1 587 336,27 €	2 429 859,30 €
RESULTATS BUDGETAIRES			
Excédent	1 234 072,31 €	649 169,89 €	1 883 242,20 €
Déficit			

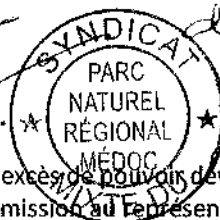
5°) Approuver le compte administratif du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

le 1^{er}
Vice-président,
F. Laporte

Le Président,

Henri SABAROT.



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 18 mars 2025

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 64

Aujourd'hui, le dix-huit du mois de mars de l'An Deux Mil Vingt-cinq à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des fêtes de Blaignan-Prignac sur convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice, envoyée le 12 mars 2025. La séance est présidée par le 1^{er} Vice-Président délégué, F. LAPORTE, pour le Président et par délégation, le Président étant empêché au moment de la séance (malade).

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – J. NICAISE - CL. ROUX - Y. BARREAU – V. CHAMBAUD – B. LOMBRIL - F. LAPORTE – JL. BRETON -

CdC MEDOC ESTUAIRE : M. FONMARTY – C. COLMONT-DIGNEAU -

CdC LA MEDULLIENNE : P. DEDIEU-BENOIT - D. CHAUSSONNET – S. BRANA – JJ. MAURIN – M. ROBERT – P. MOREL – W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD - D. HOAREAU – H. DURAND – D. CHAUTARD -

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ÎLE : E. TAMISIER – A. PIERRARD – G. ST OMER – S. POINEAU - P. GRYNFELT – JC. PREVOSTEAU -

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : V. LENOIR -

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : S. LE BOT -

BORDEAUX METROPOLE :

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX -

EYSINES :

LE TAILLAN MEDOC :

PAREMPUYRE : N. GUILBAULT

ST AUBIN DU MEDOC : P. CLINQUART

ST MEDARD EN JALLES : C. MARENZONI

Pouvoir (15) :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - JB. BARBIER pouvoir à C. COLMONT-DIGNEAU (1) | - F. AURIER pouvoir à M. FONMARTY (1) |
| - I. HUGON à L. MONTILLAUD (1) | - G. LARRUE à JJ. MAURIN (1) |
| - S. TOURNERIE à P. CLINQUART (1) | - P. GOT à V. LENOIR (1) |
| - C. LAGARDE à W. BATAILLEY (1) | - L. PEYRONDET à Y. BARREAU (1) |
| - A. COSTE à V. CHAMBAUD (1) | - M. POUHEY à A. PIERRARD (1) |
| - D. LAJUGIE à G. ST OMER (1) | - D. TURON à JC. PREVOSTEAU (1) |
| - S. RAYNAUD à E. TAMISIER (1) | - G. CUYPERS à F. LAPORTE (1) |
| - E. ARRIGONI à S. BRANA (1) | |

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice :	64
Présents :	46
Suffrages exprimés :	56,35
Pour :	56,35
Contre :	0
Abstention :	0

AFFAIRE n°18/03/2025 - 01

Approbation du compte de gestion 2024

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant le budget primitif de l'exercice 2024, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc du 01 janvier 2024, jusqu'au 31 décembre 2024 ;

2°) – statuant sur l'exécution du budget du Syndicat mixte du Parc naturel régional Médoc pour l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'approuver le compte de gestion du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc, dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur près le Service de Gestion Comptable de Pauillac, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.**

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Approuve le compte de gestion du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc, dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur près le Service de Gestion Comptable de Pauillac, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur,**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre et à l'exécution de de la présente délibération.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Vice-Président,
François LAHRE

Le Président,

Henri SABAROT.



Pour le Président,
et par délégation,

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.